

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018



428, avenue de la Libération
04100 MANOSQUE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2018.

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux membres du Conseil d'Administration de l'association MISSION LOCALE DES A.H.P.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DES A.H.P. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manosque, le 27 mars 2019.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux membres du Conseil d'Administration.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée [ou autorisée] au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation par le Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Manosque, le 27 mars 2019.

**ACN AUDIT,
Alain CERAULO**

Commissaire aux Comptes associé

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 600	9 600		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	82 000	73 016	8 985	13 043	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 897		2 897	2 897	
TOTAL (I)	94 497	82 616	11 881	15 939	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	277 915		277 915	278 141	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	496 219		496 219	522 325	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 973		2 973	11 646
	TOTAL (II)	777 106		777 106	812 112
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	871 603	82 616	788 987	828 051	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			2 897	2 897	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	235 684	235 684
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	7 622	7 622
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	30 490	30 490
	Report à nouveau	94 025	97 423
	Résultat de l'exercice	(35 795)	(3 398)
	Total des fonds propres	324 403	360 198
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	324 403	360 198	
Provisions	Provisions pour risques	45 837	67 763
	Provisions pour charges	85 930	103 111
	Total des provisions	131 767	170 874
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	112 634	21 535
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	112 634	21 535
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 157	28 988
	Dettes fiscales et sociales	192 124	231 495
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 801	8 954	
Produits constatés d'avance	2 101	6 006	
	Total des dettes	220 183	275 444
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	788 987	828 051
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(35 795,39)	(3 398,34)
	(1) Dont à moins d'un an	220 183	275 444
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 237 639	1 344 413
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	2	12
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	113 689	38 503
	Total des produits d'exploitation	1 351 330	1 382 928
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	233 709	252 522
	Impôts, taxes et versements assimilés	63 296	59 645
	Rémunération du personnel	689 699	727 953
	Charges sociales	268 751	289 699
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 108	6 668
	Dotation aux provisions	45 837	67 763
	Autres charges	18 646	5
	Total des charges d'exploitation	1 327 046	1 404 256
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	24 284	(21 328)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 344	2 017
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 344	2 017
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	25 629	(19 311)
Charges financières	Produits exceptionnels	53 207	10 768
	Charges exceptionnelles	23 353	71
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 854	10 697
	Impôts sur les sociétés	179	342
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	21 535	27 092
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	112 634	21 535
	TOTAL DES PRODUITS	1 427 417	1 422 806
	TOTAL DES CHARGES	1 463 212	1 426 204
	EXCEDENT ou DEFICIT	(35 795)	(3 398)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	19 807	15 342
	Bénévolat		
	Prestations en nature	19 807	15 342
	Dons en nature		
	CHARGES	19 807	15 342
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	19 807	15 342
	Personnel bénévole		

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été arrêtés par le Bureau de l'association en date du 26/03/2019, puis validés en séance du Conseil d'administration du 11/04/2019.

Le Bilan de l'exercice présente un total de 788 987 €.

Le Compte de Résultat affiche un total de **produits** de 1 427 417 € et un total de **charges** de 1 463 212 €, générant un résultat déficitaire de 35 795 €.

L'exercice 2018 a une durée de 12 mois, comme l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre,
- indépendance des exercices,
- l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 99-01 du 16 février 1999 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Le règlement 99-01 décrit les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au plan comptable général. Il concerne :

- le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin d'exercice ;
- la notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur ;
- les apports sans ou avec droit de reprise ;
- les subventions de fonctionnement et convention de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation ;
- le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public ;
- les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation ;
- la comptabilisation des ressources en nature ;
- l'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, incluant les frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	100%
Agencements & aménagements	20%
Matériel de bureau & informatique	33%
Mobilier	10%

Créances et dettes:

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Subventions :

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produits de l'exercice.

Les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan.

Elles donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer lorsqu'elles sont renouvelables lors du remplacement des biens ;

Elles sont inscrites dans les fonds associatifs, lorsque le financeur n'a pas manifesté l'intention de les renouveler.

Informations complémentaires**1) Modification de la méthode de financement du dispositif Garantie Jeunes**

Un nouveau cadre de globalisation des crédits alloués aux missions locales pour l'accompagnement des jeunes intègre le financement de la Garantie Jeunes à celui de la Convention Annuelle d'Objectifs (CPO) à partir de 2019.

(Fiche d'information de la DGEFP du 15 mars 2019)

Les crédits destinés à financer les parcours de jeunes démarrés en GJ 2019 seront valorisés nationalement à hauteur de 50 % de 1600 € par jeune et complétés de l'affectation du solde quantitatif et qualitatif des jeunes entrés en 2018 à l'issue de leurs parcours.

Afin de préparer ce changement, il est demandé aux missions locales qui, jusqu'alors, comptabilisaient la totalité de la subvention allouée sur l'exercice (80 % sur accompagnement /20 % sur résultats en N+1), de modifier dès 2018 cette méthode par l'inscription prorata temporis des accompagnements des jeunes entrés en 2018 en poursuite de parcours sur 2019.

Pour la Mission Locale des Alpes de Haute Provence, cette transition génère un négatif de 70 134 €.

2) Comptabilisation des indemnités de fin de carrière

Par application de la convention collective nationale des missions locales, signée le 21 février 2001, les personnels bénéficient lors de leur départ à la retraite d'une indemnité de fin de carrière (IFC) déterminée sur la base de la dernière rémunération acquise, et proportionnelle à la durée de présence dans la mission locale.

Selon la méthode aux normes en vigueur, la Mission Locale comptabilise une provision calculée annuellement, pour correspondre au besoin théorique du personnel en poste CDI au 31 décembre.

Au début de l'exercice, cette provision s'élevait à 103 111 €.

Compte-tenu des mouvements de personnel sur cet exercice, de l'échéancier prévisionnel des départs en retraite, une reprise de provisions de 17 181 € est affectée aux produits de cet exercice, portant la provision inscrite au Bilan à la somme de 85 930 €, couvrant le besoin à cinq ans au moins des indemnités potentielles à verser.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virements p.à.p	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Autres immobilisations.incorporelles	9 600		-	-		9 600	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 600		-	-		9 600	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal.agenct aménagement							
	Intal technique, matériel outillage industriels	13 405					13 405	
	Matériel de Transports							
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 619		3 050	3 074		68 595	
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations grévées de droits							
	Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 023		3 050	3 074	-		82 000	
FINANCIERES	Participation et créances rattachées							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts							
	Autres immobilisations financières	2 897					2 897	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 897						2 897
TOTAL		94 520		3 050	3 074	-		94 497

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
Etat exprimé en euros					
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres	9 600	-	-	9 600
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 600	-	-	9 600
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal.agencement aménagement				
	Intal technique, matériel outillage industriels	13 405			13 405
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	55 576	7 108	3 074	59 611
	Autres immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 981	7 108	3 074	73 016	
TOTAL		78 581	7 108	3 074	82 616

Créances & Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2018	1 an au plus	plus d'un an
CREANCES	Créances rattachées aux participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 897		2 897
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	-	-	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 704	55 704	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 602	2 602	
	Divers	209 752	209 752	
	Groupes et associés			
	Débiteurs divers	9 856	9 856	
	Charges constatées d'avance	2 973	2 973	
TOTAL DES CREANCES		283 784	280 887	2 897
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres Emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an maxi à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs & comptes rattachés	18 157	18 157		
	Personnel et comptes rattachés	89 747	89 747		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	102 198	102 198		
	Impôt sur les bénéfices	179	179		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	7 801	7 801		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 101	2 101			
TOTAL DES DETTES		220 183	220 183		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

Etat exprimé en euros		Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nettes d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	103 111	-	17 181	85 930
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 763	45 837	67 763	45 837
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres émis en équivalence titres de participation autres immo.financières				
	Sur stock et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		170 874	45 837	84 944	131 767
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation financières - exceptionnelles		0	17 181	

Produits à recevoir inclus dans les postes du Bilan

	31/12/2018
Autres créances :	
Organismes sociaux Produits à recevoir	55 704
Etat, Subventions d'exploitation	92 195
Conventions d'objectifs à recevoir	117 557
Subventions pour frais de gestion	-
Divers produits à recevoir	7 714
Intérêts courus à recevoir	
Etat, divers produits à recevoir	2 602
TOTAL	275 773

Charges à payer incluses dans les postes du Bilan

	31/12/2018
-Dettes Fournisseurs & comptes rattachés	15 347
-Dettes fiscales et sociales	
Personnel : dettes provisionnées sur congés à payer	89 747
Personnel : dettes sur primes à payer	-
Charges sociales sur congés payés	43 259
Charges sociales sur primes à payer	-
-Autres dettes	
Divers charges à payer	7 801
Charges à payer au titre des fonds gérés pour autrui	-
TOTAL	156 153

Charges & Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges & Produits d'exploitation	2 973	2 101
Charges & Produits Financiers		
Charges & Produits exceptionnels		
TOTAL	2 973	2 101

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	228 061	-	-	228 061
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	7 622			7 622
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 490			30 490
Report à nouveau	97 423		3 398	94 025
Résultat de l'exercice N-1	-	3 398	-	-
Résultat de l'exercice N			35 795	-
				35 795
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-	-	-	-
Droits de propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	360 198	3 398	39 194	324 403

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A-B+C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-	-	-	-
Fonds dédiés sur activités spécifiques	20 483	20 483	112 634	112 634
Fonds dédiés sur autres ressources	1 052	1 052	-	-
TOTAL	21 535	21 535	112 634	112 634

I - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Etat du Personnel en contrat au 31/12/2018

	ETP
3 Hommes	3
22 Femmes	21,1
Total	24,1
dont RQTH	3
dont Cadres	2
dont CUI sortant du calcul de l'effectif	1

Informations sur les six meilleures rémunérations indicielles

Total base Brut Indiciel 2018	207 694
-------------------------------	---------

Tableau de financement, B.F.R & Trésorerie

BIENS	AU 31/12/18	AU 31/12/17	FINANCEMENT	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Immobilisat° incorporelles			Report à nouveau	94 025	97 423
Immobilisat° corporelles	8 984	13 043	Fonds associatifs & Réserves	266 173	266 173
Participat° & créances rattachées			- Non valeurs d'actif		
Autres immobilisat° financières	2 897	2 897	Résultat de l'exercice	-35 795	-3 398
			Résultat sous contrôle des tiers		
Créances exploitat° à moyen terme			Fonds de provisions réglementées		
			Subventions d'invest. nettes		
			Provisions à caractère de réserve	131 767	170 874
			Financts à moyen & long terme		
			Dettes exploitat° à moyen terme		
<i>BIENS STABLES</i>	<i>11 881</i>	<i>15 939</i>	<i>FINANCEMENTS STABLES</i>	<i>456 170</i>	<i>531 072</i>
FDR NEGATIF			FDR POSITIF	444 289	515 133
Stocks et en-cours			Fonds dédiés à moins d'un an	112 634	21 535
Fournisseurs débiteurs	1 290	1 854	Part à moins d'un an des emprunts		
Adhérents & comptes rattachés	58 307	12 207	Fournisseurs d'exploitation	210 281	260 483
Autres créances & valeurs	218 318	264 080	Autres dettes d'exploitation	7 801	8 954
			Produits constatés d'avance	2 101	6 006
Charges constatées d'avance	2 973	11 646	<i>FINANCts D'EXPLOITAT°</i>	<i>332 817</i>	<i>296 979</i>
<i>BIENS CIRCULANTS</i>	<i>280 887</i>	<i>289 787</i>	EXCEDENT FDR D'EXPLOITA°	51 930	7 192
BESOIN FDR D' EXPLOITAT°					
Comptes à terme			Dettes différées		
Liquidités	496 219	522 325	Fournisseurs d'immobilisations		
			Découverts bancaires		
<i>LIQUIDITES</i>	<i>496 219</i>	<i>522 325</i>	<i>BESOIN A COURT TERME</i>		
TRESORERIE POSITIVE	496 219	522 325	TRESORERIE NEGATIVE		
TOTAL BIENS A FINANCER	788 987	828 051	TOTAL FINANCEMENTS	788 987	828 051
FRNG=BFRE+T	444 289	515 133			

Evaluation des contributions volontaires en nature

Comptes de classe 8

	31/12/2018		31/12/2018
Contributions sur loyer et charges locatives du Siège Social	19 807 €	Contributions en nature en biens et services	19 807 €
<i>Valorisation Charges EDF</i>	1 585	<i>Commune de Château-Arnoux St-Auban</i>	
<i>Valorisation Chauffage</i>	5 500		
<i>Valorisation Différentiel Loyer</i>	4 509		
<i>Valorisation Charges Entretien des locaux</i>	8 213		
<i>Valorisation Travaux aménagement</i>	0		
Total des postes 8613	19 807 €	Total des postes 871	19 807 €